

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2026 A 20H30**

Convocation du 31 /08/ 2026

- FONDS DE SOUTIEN DIRECT AUX COMMUNES SINISTREES
- DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE
- AVIS DU PROJET EOLIEN DE GARENNE
- DECISION PROJET TRAVAUX VOIRIE CD2
- CHOIX DU DEONTOLOGUE COMMUNALES
- CHANGEMENT D'ASSURANCE
- QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers présents **M. Lionel DORMONT**, M. FERRAND Christian, M COCHET Dominique, Mme SIEMIENAS Josette, Mme DORMONT Claude, M. SIMONNOT Thomas, Mme Anne-Sophie RIMBAULT, Mme JEZIORSKI Valérie, M. DEBIN Sébastien, absents excusés Mme Nathalie HOFFMANN, Monsieur Pierre Marie FLOT. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L,2121-17 du *Code Général des Collectivités Territoriales* ;

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L,2121-15 du *Code Général des Collectivités Territoriales* à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme SIEMIENAS Josette est désignée pour remplir cette fonction

&&&&&&&&&&&&&&

- FONDS DE SOUTIEN DIRECT AUX COMMUNES SINISTREES

Monsieur le Maire propose d'accorder un fonds de soutien aux communes sinistrées suite aux incendies de l'été. Suite à un échange entre les Elus, le Conseil Municipal à la majorité des présents a validé le versement de 500 € en soutien à ces communes.

- DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENCE

Une délibération est prise afin de nommer Mme Anne Sophie RIMBAULT Correspondante Défense de notre commune.

- AVIS DU PROJET EOLIEN DE GARENNE

Après un échange avec les Conseillers Municipaux, considérant que le territoire de la Marne et plus particulièrement les secteurs concernés connaissent déjà une présence significative d'installations éoliennes, de sorte que tout nouveau projet doit être apprécié au regard des parcs existants, autorisés ou en projet, la commune donne un avis défavorable au projet éolien de la Garenne.

- DECISION PROJET TRAVAUX VOIRIE CD2

Après un long débat le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet de travaux des accotements du CD2 dans sa forme actuelle, seule la sécurisation du plateau est maintenue.

- CHOIX DU DEONTOLOGUE COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur DHELLEMME Eric Déontologue Communal.

- CHANGEMENT D'ASSURANCE

Une délibération est prise afin de changer les assurances de la commune. Le contrat SMACL a été résilié au profit de GROUPAMA.

- QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre du pouvoir de police en matière d'assainissement, de voirie et d'urbanisme, d'accueil et de stationnement des gens du voyage, de l'habitat il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de son pouvoir de police au Président de la Communauté d'Agglo de Châlons.

Monsieur de Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce transfert.

- La détermination de l'emplacement des 4 nouveaux bancs a été décidé avec le Conseil Municipal.
- Le club de Foot COMPERTRIX FOOTBALL CLUB qui utilisait les infrastructures sportives de Coolus suspend ses activités. Suite à l'inspection des équipements installés, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont constatés des manquements sévères à la sécurité sur l'éclairage du terrain (poteaux de installations électriques non conformes).

Il a été également constaté l'installation d'un sac de frappe dans le local des douches.

Le Conseil Municipal estime que ces équipements n'ont rien à faire sur ce site et décide de les démonter.

Fait à Coolus, 14 Septembre 2026

Le Maire

Mr Lionel DORMONT